

## Séance du Conseil communal du lundi 12 mars 2001

Communication de M. le Bourgmestre.

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le lundi 19 février 2001. Approbation.

2. Rapport communal pour l'exercice 1999-2000. Application de l'article 96 de la Loi communale codifiée.

### CULTES

#### 3. Compte 1999 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Lanquesaint. Avis

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, est soumis à l'avis du Conseil communal le compte 1999 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Lanquesaint. Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ce compte.

#### 4. Budgets 2001 des Fabriques d'Eglise:

- Saint-Pierre à Isières,
- Saint-Martin à Lanquesaint.

#### Avis.

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumis à l'avis du Conseil communal, les budgets pour l'exercice 2001 des Fabriques d'Eglise Saint-Pierre à Isières et Saint-Martin à Lanquesaint. Le Collège échevinal vous propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces budgets.

### CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE

#### 5. Budgets pour l'exercice 2001. Approbation

Le projet de budget pour l'exercice 2001 du Centre Public d'Aide Sociale se clôture sur les résultats suivants :

	<u>ORDINAIRE</u>	
<u>EXTRAORDINAIRE</u>		
- Recettes	688.694.330	20.381.174
- Dépenses	688.694.330	20.381.174
- EQUILIBRE	-	-

L'équilibre du budget ordinaire est réalisé en prévoyant une intervention communale et des prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire.

Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ce budget.

## **FINANCES COMMUNALES**

### **6. Budgets communaux pour l'exercice 2001 et objets connexes. Approbation**

a) Etablissement pour l'exercice 2001:

- des centimes additionnels aux personnes physiques,
- des centimes additionnels au précompte immobilier,
- de la taxe sur les moteurs,

b) Etablissement pour les exercices 2001 à 2006:

- de la taxe sur les pylônes et mâts servant de support aux antennes GSM.

c) Renouvellement pour les exercices 2001 à 2006:

- de la taxe communale sur l'enlèvement des immondices;
- de la taxe sur les enseignes,
- de la taxe sur les secondes résidences;
- de la taxe sur les officines de paris aux courses de chevaux,
- de la taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires "toutes boîtes",
- de la taxe sur l'ouverture des établissements dangereux, insalubres et incommodes,
- de la taxe sur la délivrance de documents administratifs,
- de la taxe sur les exhumations,
- de la redevance pour usage du caveau d'attente,
- de la taxe sur les concessions de terrains dans les cimetières,
- des droits d'abattoir,
- des droits d'usage des installations et appareils de l'abattoir communal,
- de la taxe sur les friteries,
- des droits de place sur les marchés.

## **SOCIETE WALLONNE DE DISTRIBUTION DES EAUX**

### **7. Amélioration de l'alimentation en distribution d'eau des immeubles sis chemin de la Planche de Pierre à Mainvault**

La Société Wallonne des Distributions d'Eau nous a transmis un dossier visant : Un projet de travaux:

- d'amélioration de l'alimentation en eau des immeubles situés au Chemin de la Planche de Pierre à Mainvault. La SWDE nous transmet le devis estimatif au montant de 531.075 francs TVA comprise qui sera financé par un prélèvement au fonds de prévision du service de distribution d'eau de Dendre et Senne.

Le Collège échevinal suggère d'adopter cette proposition concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

## **PATRIMOINE**

### **8. Maintenance extraordinaire des bâtiments du patrimoine. Projets. Choix des modes de passation de marchés et de financements. Approbation**

En 2001, il conviendrait que des travaux de rénovation intérieure soient accomplis dans les locaux de l'habitation de l'Hospice Saint-Clément à Houtaing et notamment la mise en conformité des installations d'électricité, de chauffage, la rénovation de sanitaires et le rafraîchissement de certaines peintures.

Des travaux de mise en conformité des systèmes d'électricité, de chauffage, de pose de menuiseries et d'étanchéité devraient être réalisés également dans certains autres bâtiments du patrimoine, tels l'habitation sise au Mont de Mainvault, un immeuble de la Place de la Résistance, divers autres logements, etc.

### **9. Entretien extraordinaire des fontaines communales. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation**

Dans le cadre des aménagements réalisés au Centre-Ville, des fontaines ont été réalisées en plusieurs endroits de la ville et notamment celles de la Grand-Place, du Centre Administratif communal, de la gare, de la Place de la Libération, de la rue Hennepin, du Square Saint-Julien et du Centre d'Expérimentation et de valorisation agricole.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ces éléments qui embellissent notre patrimoine, le Chef du service des espaces Verts propose de passer un marché visant à l'entretien des fontaines communales, résiliable chaque année.

Ces entretiens visent notamment la mise en service au printemps et la mise hors service au mois de novembre, une vérification hebdomadaire du fonctionnement et un nettoyage des grilles d'évacuation d'eau, une vérification mensuelle des filtres et un nettoyage complet des pierres et réserves d'eau ainsi qu'un contrôle de l'éclairage et enfin, une vérification semestrielle des sondes de mise à niveau et du fonctionnement des électro-vannes.

## **DOMAINE COMMUNAL**

### **10. Echange de la parcelle cadastrée section D, n° 22 N/pie appartenant à la ville contre une parcelle cadastrée section D, n° 19 K/pi e. Décision**

Dans le cadre du rachat de l'ancien garage Lorfèvre, situé à la Grand'Rue des Bouchers, la Ville est devenue propriétaire, voici quelques années, de la parcelle située à l'arrière d'immeubles de la Grand'Rue des Bouchers et ce, en vue de la diviser et de permettre à chacun de ces riverains de racheter le lot situé à l'arrière de sa propriété.

Un des propriétaires a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle.

Dans le cadre de l'aménagement des abords de l'Ilot St.-Martin, la Ville souhaite de son côté lui racheter une parcelle.

Un accord est donc intervenu entre les deux parties pour procéder à un échange sans soulte.

## **SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX**

### **11. Acquisition de matériaux nécessaires à la construction de trottoirs. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation**

Cette année encore un crédit est inscrit au service extraordinaire du budget de l'exercice 2001 à l'effet d'acquérir les matériaux nécessaires au Service " Voiries " dans le cadre des travaux qu'il effectue pour la remise en état ou le renouvellement du revêtement et de la fondation des trottoirs.

Le Responsables des Services techniques proposent l'acquisition de matériaux (sables, dalles, pavés, ciment, bordures, etc..) nécessaires à la réalisation des tâches qui sont confiées à la Régie communale.

## **SIGNALISATION ROUTIERE**

### **12. Acquisition de signalisation routière. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation**

Chaque année, afin de garantir la sécurité des usagers de la route, les services communaux procèdent au remplacement des panneaux de signalisation soit vétustes, soit détériorés.

De plus, le Conseil communal a approuvé, en mai 1997, le règlement complémentaire sur la police de la circulation. Il doit être matérialisé (panneaux, marquages en relief, îlots directionnels).

## **EDIFICES DU CULTE**

### **13. Maintenance extraordinaire des édifices du culte. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation**

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Ath réalise des investissements importants afin de préserver au mieux son patrimoine et notamment celui des Edifices du culte.

Aux Eglises Saint-Julien de Ath-Centre, St-Jean l'Evangéliste de Ghislenghien, Notre-Dame de la Visitation de Ligne, etc., des infiltrations d'eau ont été constatées en plusieurs endroits. Afin d'éviter des dégradations au niveau des peintures et des enduits intérieurs, il y a lieu de procéder à la vérification et au remplacement de solins vétustes ou détachés ainsi qu'au contrôle et au renouvellement partiel des ardoises.

A l'Eglise Notre-Dame d'Autreppe, la présence de mэрule a été constatée au niveau du porche d'entrée et du plancher du Jubé. Cette situation doit être immédiatement traitée pour éviter une contamination de l'ensemble de l'Edifice.

## **BATIMENTS SCOLAIRES**

### **14. Acquisition de matériaux destinés à l'entretien extraordinaire des bâtiments scolaires. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation**

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant quelques 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m<sup>2</sup> qu'il convient de maintenir en bon état par divers travaux d'entretien extraordinaire.

Il est prévu, notamment, de remplacer certains éléments de sanitaire (chasses, sièges de wc, robinets de lavabo, ...), de chauffage (robinets de radiateur, appareils de régulation, ..) d'électricité (appareil d'éclairage, interrupteurs, prises, câblages, ...) et de peinture de certains locaux.

A cet effet, il est nécessaire d'acquérir les matériaux à mettre à la disposition de la Régie communale pour procéder à ces travaux.

## **ESPACES VERTS**

### **15. Entretien extraordinaire aux plantations. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation**

Chaque année, le Conseil communal d'Ath inscrit, à son budget extraordinaire de l'exercice, un crédit destiné au maintien et au développement du patrimoine vert de notre entité.

Ce projet implique le remplacement d'arbres malades ou abattus lors des tempêtes ainsi que la création de haies pour agrémenter certains espaces publics tels que les plaines de jeux et les parcs afin de les sécuriser.

Au delà, le fleurissement de la ville et des villages nécessitent l'acquisition de plantes florifères ainsi que le remplacement de bacs vétustes ou détériorés.

### **16. Aménagement et équipement de plaines de jeux. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation**

Depuis plusieurs années, des plaines de jeux ont été développées à divers endroits de l'entité et ce pour permettre aux enfants s'épanouir en toute sécurité.

A partir du mois de mars 2001, ces plaines devront répondre aux normes européennes en matière de sécurité et nécessiteront donc quelques remplacements ainsi qu'un contrôle par un organisme agréé de l'ensemble des éléments.

Au delà, les espaces au nombre de 38 comportent plus de 175 jeux. Pour faciliter la gestion de ces éléments, il est utile d'acquérir un logiciel informatique.

### **17. Acquisition de véhicules. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation**

Dans un souci de permettre le bon fonctionnement du Service des Espaces Verts, le Responsable de ce service a transmis au Collège échevinal les projets d'acquisitions de matériel nécessaire à cette cellule en l'an 2001.

Ainsi, le petit camion accueillant la cuve assurant l'arrosage des bacs et corbeilles de fleurs montre des faiblesses et nécessite des entretiens et réparations qui deviennent fort onéreux. Cette camionnette devrait être remplacée par un matériel équivalent.

Au delà, deux des véhicules assurant le transport du matériel et du personnel d'entretien des espaces verts sont également vétustes. Les réparations étant beaucoup trop coûteuses, le Chef du service des Espaces verts demande leur remplacement.

## **FONDS BRUNFAUT**

### **18. Equipement en éclairage public de la ferme Saint-Pierre à Ostiches. Extension. Projet. Approbation**

Lors de la création du lotissement dit "Clos de la Ferme Saint-Pierre" à Ostiches, l'Intercommunale IGRETEC a étudié l'établissement d'un réseau souterrain d'éclairage public.

Normalement, le coût de ce dernier est pris en charge par la Société Wallonne du Logement - Service Equipement (anciennement Fonds Brunfaut).

Dans le cadre de cette étude, la Ville d'Ath a souhaité que des points complémentaires, au nombre de quatre, soient installés à sa charge complète, le premier au-dessus de l'escalier et les trois autres dans la zone de jeux.

## **RENOVATION URBAINE**

### **19. Convention - exécution 2001. Programme des acquisitions et travaux. Décision**

Par arrêté ministériel du 21 mars 1990, le périmètre de rénovation urbaine, initialement limité à l'Ilot de la Caserne Siron, a été étendu au " Centre ancien ".

Le schéma-directeur établi au début de cette opération a déterminé les principaux Ilots du Centre Ville à assainir et revitaliser.

Chaque année, la Ville peut ainsi conclure avec la Région wallonne une convention-exécution sur base d'un programme d'acquisitions et travaux projetés, permettant à la Ville de bénéficier d'une subvention de +/-75 % du montant total du programme.

#### **I. Les acquisitions :**

##### **ILLOT RUE D'ENGHIEN**

L'Ilot délimité par les rues des Récollets, d'Enghien, Camberfosse et du Gazomètre est situé à 250m de la Grand'Place et à proximité d'une opération de logements moyens de l'Esplanade.

La Ville achète plusieurs immeubles qu'elle remettra ensuite par bail emphytéotique de 99 ans, à la Société l'Habitat du Pays Vert , qui rénovera +/- 8 logements et reconstruira +/- 16 logements.

## **ILOT RUE DE FRANCE**

L'acquisition d'un immeuble sis rue de France pourrait être l'amorce d'une opération de revitalisation de l'Ilot délimité par les rues de France et de Brantignies.

L'acquisition de l'immeuble sis rue de Pintamont s'inscrit dans l'opération de revitalisation ponctuelle d'immeubles au sein d'une rue qui a déjà fait l'objet d'améliorations.

## **II. Les travaux :**

### **ILOT RUE DE GAND**

L'opération relative à l'Ilot délimité par les rues de la Madeleine, rue Juste Lipse et rue de Gand sera menée en partenariat avec la Société Terrienne Ath-Lessines qui achète des logements et commerce à la rue de Gand et les remettra ensuite par bail emphytéotique de 99 ans à la Ville qui les rénovera en vue de créer 4 logements et un commerce subsidiés à 75 %.

### **ILOT RUE D'ENGHIEN**

Le cœur de l'Ilot délimité par les rues des Récollets, d'Enghien et Camberfosse sera complètement assaini et aménagé en espace vert avec quelques emplacements de parking et possibilité pour les riverains qui le souhaitent de créer un accès arrière à leur propriété.(+/-15 logements revitalisés).

### **ILOT RUE DE LA STATION**

Le mur arrière des trois maisons sises à l'angle de la rue de la Station et de la rue des Récollets et à proximité des futurs logements de l'Habitat du Pays Vert, nécessite des travaux d'assainissement qui seront pris en charge par la Ville dans le cadre de l'opération menée en partenariat avec le Forem sur l'ancien site des Silos de la Dendre.

### **ILOT RUE RUELLE RIGAULT**

Enfin, pour finaliser l'opération de l'Ilot délimité par les rues Rigault et de l'Industrie, les immeubles insalubres sis rue de l'Industrie qui viennent d'être achetés pour être remis à L'Habitat du Pays vert pour les louer, seront rénovés.

## **EGOUTTAGE**

### **20. Parc industriel de Ghislenghien II. Construction d'un bassin de rétention d'eau sur la Sille. Approbation**

L'intercommunale Ideta nous a fait parvenir le projet en vue de la création d'un bassin de rétention d'eau sur la Sille, aux abords de l'avenue des Artisans.

La création d'une zone inondable dans le lit majeur de la Sille poursuit plusieurs objectifs :

- évacuer les eaux de ruissellement de la zone d'activité dans des conditions acceptables par le milieu récepteur en période de crue ;

- de constituer un stock tampon d'eau sur la presque totalité de la zone affectée à cet usage, permettant un relargage progressif des eaux et donc de minimiser les désagréments en aval ;
- de retarder les effets de crue en aval du site ;
- d'améliorer les conditions d'écoulement en amont immédiat, dû à l'abaissement de la ligne d'eau lors des crues, par rapport à la situation existante.

Cette solution assure l'intégration de l'ouvrage de retenue des eaux dans le paysage local et respecte le zonage prévu au plan de secteur.

Afin d'obtenir les subsides régionaux pour l'exécution de ces travaux, le Collège échevinal propose de prendre un engagement visant à reprendre et entretenir cette infrastructure.